



PRÉFET DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination
Service des élections, de la réglementation générale
et de l'environnement
Bureau de la réglementation générale et de l'environnement

Affaire suivie par : Mme MAXCH-TERRADE
Ref : 20241218- 01
Téléphone: 04 66 36 43 04
courriel : isabelle.maxch@gard.gouv.fr

Le préfet du Gard

à
Mesdames et messieurs les membres
de la Commission de Suivi de Site
(CSS) autour des installations de la
SANOFI à Aramon

Objet : Réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour des installations de la société Sanofi Winthrop Industrie (SWI), sur le territoire de la commune d'ARAMON

P.J. : Arrêté de modification de la composition de la CSS
Un imprimé de mandat

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, l'arrêté portant modification de la composition de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour des installations de la société Sanofi Winthrop Industrie (SWI) à Aramon, dans le cadre de l'article L125-2 du code de l'environnement.

Je vous informe que la réunion de la CSS se tiendra le :

mercredi 18 décembre 2024 à 9h30
salle du conseil municipal
Mairie d'ARAMON
30390 ARAMON

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est le suivant :

1. Bilan 2024 d'activité de l'exploitant
2. Bilan 2024 de l'action de l'inspection des installations classées
3. Questions diverses

Je vous remercie donc de bien vouloir participer à cette réunion, ou, en cas d'empêchement, de vous faire représenter par votre suppléant.

Pour les membres de la commission ne pouvant se faire suppléer, je rappelle que vous avez également la possibilité de donner mandat à un autre membre de la CSS.

Nîmes, le - 3 DEC. 2024

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de la citoyenneté,
de la légalité et de la coordination

Jean-Louis BIOU

DESTINATAIRES

Collège « Administrations de l'Etat » :

Le préfet du Gard, ou son représentant,

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,

Le directeur du service départemental d'incendie et de secours, ou son représentant,

Le chef du service interministériel de défense et de protection civile, ou son représentant,

Le directeur départemental des territoires et de la mer, ou son représentant,

Le directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Gard, ou son représentant.

Collège des « Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »:

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Commune d'Aramon	M. Pierre PRAT M. Olivier LEPERCHOIS	M. Alexandre DURAND M. Francis THIEBE
Communauté de communes du Pont du Gard	Florian ANTONUCCI	Mme Isabel ORBEA
Conseil départemental du Gard	Mme Nathalie NURY	M. Patrick SCORSONE

Collège des « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » :

Associations ou riverains	Titulaires	Suppléants
Société de Protection de la Nature	M. Christian CAMELIS	M. Jean-Francis GOSSELIN
Riverains	M. Alain CLERGERIE Mme Francette AGULHON M. Florian ARGELAGUET	Mme Tania LOGVINENKO

Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Rémy ROGER, Directeur du site	M. Eric DERE, responsable environnement sécurité
M. Pierre POTIER, responsable production	M. Alexandre SPAGNOL, responsable technique
Mme Agnès BARTHE, responsable HSE	M. Antoine JURUS, responsable UAP synthèse

Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée » :

Titulaires	Suppléants
M. Rémy DESOGUS, membre du CSE	M. Nicolas FERREC, membre du CSE
Mme Marie-Claude ROMEO VASQUEZ, membre du CSE	M. Julien COURTOIS, membre du CSE
Mme Agnès CASTRALE, membre du CSE	M. Pascal MAFFEI, membre du CSE

